



Direction générale de
l'environnement
Direction de l'énergie

EN-VD-4

Justificatif énergétique
Installations de ventilation
Objet de compétence cantonale

Commune : 1110 Morges

N° parcelle : _____

Objet : Campus Léman C - Rue du Docteur Yersin 10

Installation (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : V03 monobloc WC - locaux techniques
Genre/type d'installation : Double flux avec récupération de chaleur
Air recyclé : non oui (→ joindre le schéma de principe)
Débit maximum : 1110 m³/h d'air fourni 1110 m³/h d'air repris
Surface ventilée : 237 m²
Chauffage de l'air : non oui → comment ? _____

Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVEne)

Technique de récupération : Echangeur de chaleur à flux croisés/contraires
performance du récupérateur : 75 % (≥ 70 %)

Cas spéciaux : simple flux maximum 1'000 m³/h d'air repris (total par immeuble)
 maximum 500 heures de fonctionnement annuel
 utilisation de la chaleur de l'air repris par : _____

Installation de refroidissement et/ou d'humidification

Humidification : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)
Refroidissement : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Rideau d'air chaud

Rideau d'air chaud : non oui ↓
 présence d'un sas d'entrée
 énergies renouvelables uniquement employées

Références normatives

Norme SIA 382/1, édition 2007

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	Justificatif établi par : Weinmann-Energies SA	A REMPLIR PAR LE CANTON Le justificatif est certifié complet et correct
	Chemin du Grésaley 4	
Responsable, tél. Adresse mail :	1040 Echallens	
Lieu, date, signature :	Céline Grange, 021 886 20 20	
	Echallens, le 29 mars 2021	